

991



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

→ Rem. Voh 3/9

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

L'Ambassadeur

N°2083

Bruxelles, le 22 juillet 2004

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, l'Instrument français d'Adhésion au Protocole d'Amendement à la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (ensemble de trois appendices), fait à Bruxelles le 26 juin 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.

Pierre SELLAL

PJ : 1

Monsieur Michel DANET
Secrétaire général du Conseil de coopération douanière
Organisation mondiale des douanes
30, rue du Marché
1210 BRUXELLES

Rem réception
11/07/04
Ashéo

